VILLE DE
HAYANGE

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le 29 mai 2020

LES ÉCOLES ROUVRIRONT À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE – L'ÉPIDÉMIE EST TOUJOURS LÀ

Hier le gouvernement a annoncé la réouverture des écoles pour le 2 juin.
Dans le même temps, nous avons reçu un catalogue de 63 pages de mesures sanitaires à mettre en place dans chacune des écoles pour assurer la sécurité de chacun : des enfants, des parents, des instituteurs, du personnel d'accompagnement.

Pour discuter de ces sujets, monsieur le Maire a organisé deux réunions hier avec les directeurs de nos 13 écoles et avec le service scolaire, le service de l'entretien et l'organisme en charge du périscolaire, l'ACSH.

Il ressort que les mesures imposées par le gouvernement sont longues à mettre en place.
Il faut commander beaucoup de matériel et le faire installer dans chacune des 13 écoles parfois avec des travaux (lavabos supplémentaires avec plomberie, boutons-poussoirs, traçage au sol, etc.).
La mise en place de toutes ces mesures requiert un minimum d'études, de délais de livraison du matériel commandé (sachant que toutes les communes vont commander en même temps) et ensuite d'installation au cas par cas pour chacune des écoles.

Nos équipes communales en partenariat avec les directeurs d'école travaillent déjà à l'instauration des innombrables mesures sanitaires.

Cependant, au regard des délais nécessaires, il apparaît clairement que nous ne pourrons rouvrir les écoles le 2 juin, soit dans 4 jours.

Dans une commune, la Loi impose au maire d'assurer dans l'espace public et dans les bâtiments publics comme les écoles la sécurité physique et sanitaire du public. Or, cette sécurité ne peut être assurée de manière optimale dans toutes nos écoles.

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26

VILLE DE
HAYANGE

C'est pourquoi, comme de nombreuses communes de France, la municipalité ne rouvrira pas les écoles le 2 juin.
Les écoles rouvriront à la rentrée prochaine, en septembre.

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN JOURNÉE PAR L'ACSH ET INSTAURATION DE MINIS CENTRE-AÉRÉS PENDANT LES VACANCES

Les enfants continuent d'être accueillis par l'ACSH.
Les locaux de l'ACSH sont déjà aménagés.
Sur le temps scolaire, en journée, l'ACSH accueille gratuitement sur inscription les enfants de parents qui doivent retourner sur leur lieu de travail (sur justificatif de l'employeur) et dont l'école n'a pas rouvert.
Et ce jusqu'aux vacances d'été le 3 juillet.

Pour inscrire vos enfants, vous pouvez contacter le service scolaire de la Ville ou l'ACSH :

- ➔ scolaire.hayange@ville-hayange.fr
- ➔ acsh@orange.fr

À partir du 2 juin, vous pourrez inscrire vos enfants dans des minis centre-aérés pour les mois de juillet et août répartis dans les quartiers accueillant 20 enfants au maximum. Les inscriptions se font auprès de l'ACSH :

- ➔ acsh@orange.fr

Votre Maire, Fabien ENGELMANN

Conseiller Régional Grand Est

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26